Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 076-200059061-20260601-2026ARR83BENARD-AI

COMMUNE DE ARELAUNE-EN-SEINE
(Seine Maritime)

Arrêté N°83/2026
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE
Madame Martine BENARD

Nous, Frédéric DELAITRE, Maire de la commune de ARELAUNE-EN-SEINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18 autorisant le Maire à déléguer une partie de ses fonctions,

Vu le procès- verbal d'installation du Conseil Municipal, et d'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,

Vu la délibération 2026/09 du 8 avril 2026, fixant les délégations des cinq adjoints,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Martine BENARD, conseillère municipale

ARRETONS

ARTICLE 1 : Délégation de fonctions est donnée à Madame Martine BENARD pour intervenir dans le domaine suivant : **ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

ARTICLE 2 : Madame Martine BENARD exercera les fonctions suivantes :

- Missions principales : Placée sous l'autorité du Maire, Président du CCAS, la conseillère municipale déléguée à l'accompagnement social assure le relais avec les services sociaux pour les personnes en difficulté.
 Elle traite les situations individuelles en lien avec le secrétariat municipal dédié au CCAS.

- Missions particulières : Relayer l'information auprès du Maire – Président du CCAS et détecter le plus en amont possible les difficultés des ménages.

ARTICLE 3 : Cette délégation prend effet à compter de ce jour.

ARTICLE 4 : En application de la délibération n°2026/10 du 8 avril 2026, Madame Martine BENARD perçoit une indemnité de fonction liée à l'exercice effectif de sa délégation.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet.

A ARELAUNE-EN-SEINE
Le 1er Juin 2026

Le Maire,
Frédéric DELAITRE

MAIRIE DE ARELAUNE-EN-SEINE 76940